

Image not found or type unknown



Droit de prehension de la mairie pour l'achat d'un terrain

Par **saglietto**, le **01/02/2008** à **19:31**

Je dois acheter un terrain le notaire me dis que il faut attendre 2 mois (droit de préhension de la mairie)?????
Puis je avoir des précisions sur ce droit
Ce droit m oblige de décaler mes travaux
C'est la première fois que j'attend parler de ce droit
merci
Sincères salutations